Droits Quotidiens

Les relations avec mon ex sont très difficiles, le juge peut-il refuser que j'héberge mes enfants?

Mise à jour : Mardi 14 mars 2023
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Non.

Pour les **décisions qui concernent les enfants**, les relations conflictuelles des parents ne sont **pas prises en compte** (**sauf si** les enfants sont **en danger**, par exemple s'ils ont été **victimes de violence** de votre part ou si votre état mental est fortement dégradé).

Les juges traitent la question des enfants en se concentrant sur l'**intérêt de l'enfant**.

Dans certaines circonstances, le juge pourrait tenir compte des problèmes de relation du couple s'ils ont un **effet néfaste** sur les enfants (par exemple, en cas de violences conjugales étendues à des **violences familiales**).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Article 374 du Code civil.

Les documents types

Aucun document type lié.

CC BY NC ND